Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le 21/06/2023
ID : 038-213800535-20230609-DB230609070-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

FINANCES

DB230609070

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures trente, les conseillers municipaux légalement convoqués le deux juin, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 35. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30 Votants : 33

Absente : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Excusés :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Laurent CAMPO, pouvoir à Dominique CADI
- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

11 : AVENANT N°2 À LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES AU REPRÉSENTANT DE L'ETAT

L'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les actes des autorités décentralisées soumis au contrôle de légalité peuvent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat.

Dans ce cadre, la ville de Bourgoin-Jallieu a souscrit, suivant la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2009, au dispositif ACTES par le biais d'une convention qui lui permet de transmettre par voie électronique et sécurisée les actes simples (délibérations, arrêtés, conventions, décisions) accompagnés des pièces nécessaires à l'exercice du contrôle de légalité.

Un avenant à la convention a été pris par délibération du conseil municipal en date du 9 mars 2017, afin de transmettre les arrêtés liés à la gestion du personnel ainsi que leurs annexes.

La ville de Bourgoin-Jallieu souhaite élargir le périmètre des actes pouvant être transmis par voie électronique en y ajoutant les documents budgétaires et les actes soumis au contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le 21/06/2023
ID : 038-213800535-20230609-DB230609070-DE

Il est proposé au Conseil Municipal de/d':

- ✓ **Permettre à la commune de Bourgoin-Jallieu de télétransmettre à la Sous-préfecture de la Tour du Pin les actes suivants soumis au contrôle de légalité :**
- **les délibérations du conseil municipal et leurs annexes ;**
- **les décisions du maire prises en application de l'article 2122-22 du CGCT et leurs annexes;**
- **les arrêtés, actes liés à la gestion du personnel et leurs annexes ;**
- **les documents budgétaires et les actes soumis au contrôle de légalité.**

✓ **Signer la convention annexée entre la commune de Bourgoin-Jallieu et la Préfecture de l'Isère relative au Dispositif Actes définissant les modalités de télétransmission et toute convention relative à la mise à disposition d'une plateforme d'échange et des services d'un tiers de télétransmission homologué ;**

✓ **Autoriser le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 9 juin 2023.

Le Maire | **Le secrétaire de séance**

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)